

COMPENSATIONS DU PROGRAMME ASRA EN MAI 2024

Année d'assurance 2023 : 2^e avance

MONTANTS VERSÉS

La FADQ procédera à la 2^e avance de l'année d'assurance 2023 en mai prochain. Cette avance permet de verser jusqu'à 70 % de la compensation nette prévue tout en tenant compte des montants déjà versés lors de la 1^{re} avance. Des ajustements à la hausse ont été apportés aux primes que doivent payer les producteurs pour presque toutes les cultures. Les prix de marché prévus pour le blé de consommation humaine et le canola ne laissent entrevoir aucune compensation.

	2023 2 ^e avance (\$/ha)
AVOINE	71.11
BLÉ FOURRAGER	82.56
BLÉ DE CONSOMMATION HUMAINE	---
ORGE	94.66
CANOLA	---

Note : Montants nets

Les dépôts seront faits autour du 1^{er} mai 2024.

Pour l'année d'assurance 2023, il ne restera que le paiement final dont le versement est prévu en décembre 2024.

POUR PLUS DE DÉTAILS

Communiquez avec :

- votre centre de services régional de la FADQ
- les PGQ au 450 679-0540 poste 8468.